

Professionnels œuvrant en revégétalisation des bandes riveraines sur le bassin versant du Lac-Saint-Jean

Type d'entreprise	Nom de l'entreprise	Coordonnées	Personnes responsables	Territoire d'intervention	Services offerts							
					Identification de la ligne des hautes eaux et des limites de la bande riveraine	Plan d'aménagement de la bande riveraine	Choix des végétaux	Achat des végétaux	Plantation	Stabilisation des rives par le génie végétal	Stabilisation mécanique des rives	Plan de gestion des risques associés aux événements naturels
Organisme à but non lucratif	Société de gestion environnementale	1332, rue des Cyprès, Dolbeau-Mistassini (418) 276-6502 info@sge.qc.ca	Audrey Pelchat	Saguenay-Lac-Saint-Jean	X	X	X	X	X	X		
	Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR)	1013, rue du Centre-Sportif, Normandin (581) 719-1212 poste 222 mmailloux@groupeagir.com	Louis Mailloux, biologiste et chargé de projet	MRC Maria-Chapdelaine, MRC Domaine-du-Roy, MRC Lac-Saint-Jean-Est et leurs TNO.	X	X	X	X	X	X		
	EURÊKO!	397, rue Racine Est, suite 201, Chicoutimi (418) 545-9245 poste 509 mdesmarquis@eureko.ca	Mariska Desmarquis	Saguenay-Lac-Saint-Jean	X	X	X	X	X	X		
Firme d'expert-conseil	Aqua Ingenium	665, bd. Champlain, Alma (418) 720-6020 agirard@aquaingenium.com	Alexandre Gagné	Saguenay-Lac-Saint-Jean	X	X	X	X	X	X	X	
	Environnement CA	530, ave. 4 H, Saint-Bruno (418) 343-2525 info@environnementca.com slemieux@environnementca.com	Stéphanie Lemieux Noémie Brassard	Saguenay-Lac-Saint-Jean	X	X	X	X	X	X	X	X
	Les aménagements fauniques et forestiers Montérégien inc.	1354, route 155 Nord, La Bostonnais (819) 680-1933 (514) 730-4205 affqberge@gmail.com	Josée Langlois et Stéphane Corneau	L'ensemble du Québec	X	X	X	X	X	X	X	
Aménagement paysager	Lachance Asphalte	290, ave. Du Pont Nord, Alma (418) 668-4521 lachance.asphalte@cgocable.ca	Régis Gaudreault	MRC Lac-Saint-Jean-Est		X	X	X	X	X		
	Design Paysage	314, route de Ste-Hedwidge, Roberval (418) 275-0751 bruno@groupe3d.net	Bruno Pier Doré	MRC Domaine du Roy				X	X		X	

Cette liste regroupe des professionnels qui offrent des services de restauration des bandes riveraines. Les travaux de revégétalisation des bandes riveraines doivent respecter les règlements de la municipalité ou de la MRC référant aux directives du régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral.

Préalablement à la réalisation de travaux d'aménagements dans la bande riveraine, il est conseillé de :

- Contacter votre municipalité (inspecteur municipal) pour avoir plus de détails sur la réglementation en la matière et si cela nécessite l'obtention d'un permis. Dans le cas d'un TNO, contacter la MRC.
- Contacter plusieurs professionnels pour avoir des soumissions permettant de comparer les services offerts et les prix.
- Veuillez noter que cette liste est non exhaustive et à titre informatif. Si vous connaissez d'autres entreprises qui ne sont pas inscrites dans cette liste, veuillez nous en informer afin qu'elles puissent être ajoutées.

EXIGENCES POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT ET LA REVÉGÉTALISATION DE LA BANDE RIVERAINE

□ FOURNIR UN PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA BANDE RIVERAINE

Le plan d'aménagement doit présenter l'état actuel du terrain et ce qui est proposé pour l'aménagement de la bande riveraine. Les éléments dans le tableau ci-dessous doivent être identifiés sur le plan. Différentes couleurs sont suggérées afin de différencier sur le plan les éléments actuels (par exemple, en nuance de gris) et proposés (par exemple, en couleur). Un exemple de plan est présenté au verso.

Éléments et conditions actuels

- Limites du terrain
- Direction du nord
- Emplacement et dimensions des infrastructures (bâtiments, mur de soutènement, etc.)
- Emplacement de la ligne des hautes eaux (LHE) en spécifiant la méthode utilisée pour la définir¹
- Limite du talus et la pente en pourcentage (soit < 30% ou >30%)
- Limite de la bande riveraine et sa largeur
- Emplacement de la voie d'accès à l'eau (sentier, escalier, quai et fenêtre verte) et ses dimensions
- Position des végétaux sur place en spécifiant l'espèce
- Zone sans aucune végétation

Éléments proposés pour l'aménagement de la bande riveraine

- Position des végétaux plantés dans la bande riveraine en spécifiant l'espèce
- La distance de plantation entre les végétaux
- Emplacement et dimensions des éléments modifiés ou nouveaux à implanter (sentier, escalier, quai, fenêtre verte, plates-bandes, etc.)

□ JUSTIFIER LES ÉLÉMENTS PROPOSÉS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA BANDE RIVERAINE

En plus du plan d'aménagement, il est nécessaire de joindre une justification des travaux proposés et une description des éléments suivants :

Éléments à décrire ou justifier

- Qui a réalisé le plan et qui fera les travaux d'aménagement
- L'état initial de la bande riveraine et les résultats escomptés suite aux travaux
- Les travaux prévus, les matériaux utilisés et les espèces végétales retenues
- L'estimation du coût des travaux

Note de l'auteur du document : L'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean se dégage des conséquences que pourrait entraîner l'utilisation de ce document auprès des riverains, des professionnels ou de tout autre utilisateur.

¹ Les différentes méthodes: méthode botanique simplifiée, méthode botanique experte, cote maximale d'exploitation d'un ouvrage de retenue des eaux, sommet d'un mur de soutènement et cote d'inondation d'une crue de récurrence deux ans.

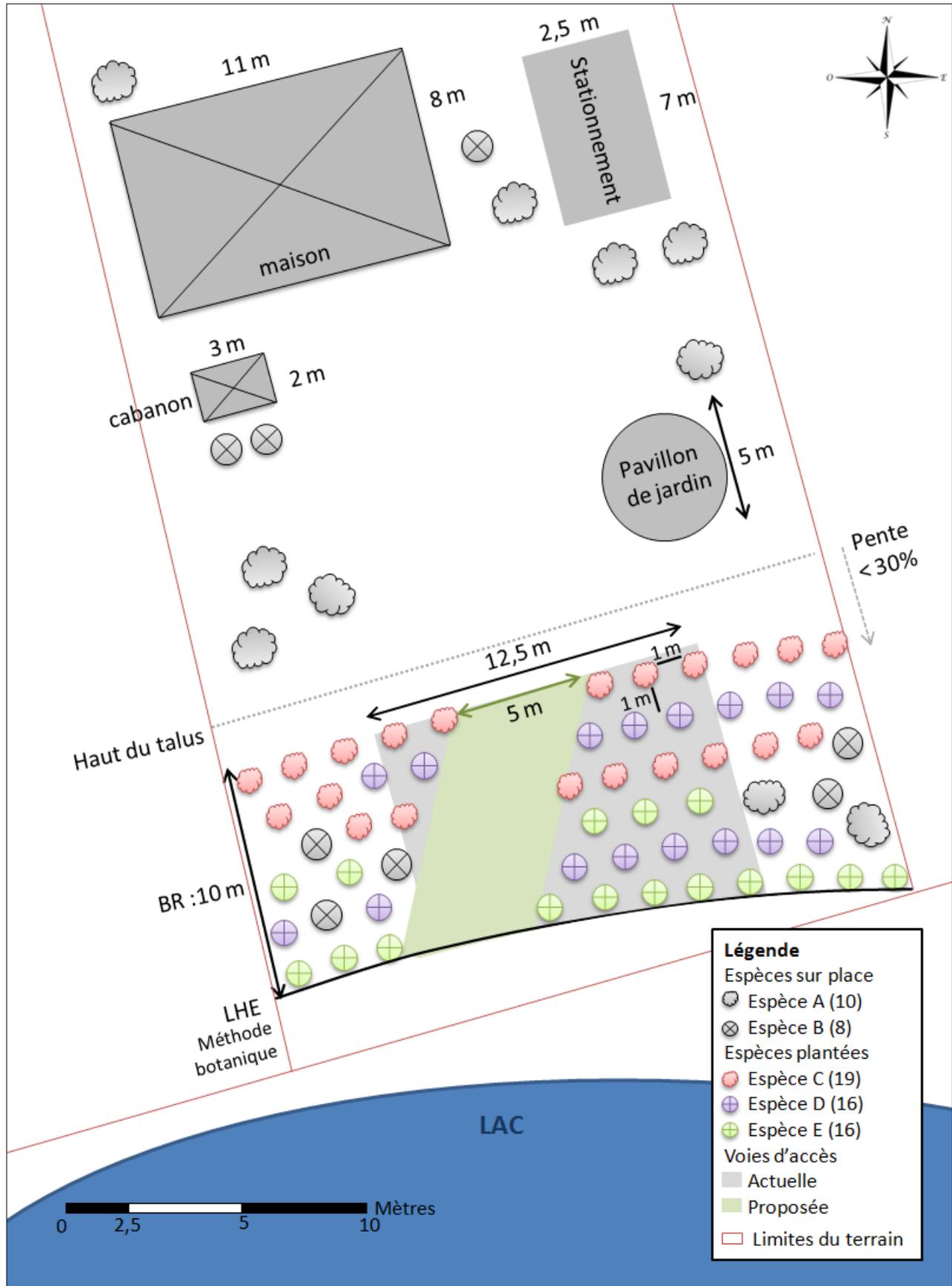


Figure 1 - Exemple de présentation des éléments demandés sur le plan d'aménagement